

# PAVANETT® EV

## > QUAND APPLIQUER ?

- > PAVANETT® EV s'emploie de mars à juin : 3 applications par an par taches (maximum 50 % de la surface traitée) de mars à fin juin ou une application par an en plein du 15 mai à fin juin.
- > Traiter sur une végétation sèche, par temps calme sans vent, à des températures inférieures à 25°C.
- > Ne pas traiter si une pluie peut intervenir dans les 6 heures après traitement.
- > Ne pas traiter pendant les périodes de sécheresse.



## > COMMENT APPLIQUER ?

USAGES	DOSES
Allées PJT, Cimetières, Voies de Communication / Désherbage Total	9 à 15 L/ha*

\*selon la végétation à détruire, voir tableau d'efficacité.

Mouillage 500 L/ha.

### 1/ PRÉPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de PAVANETT® EV,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

### 2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (*jet plat*). Pulvériser uniquement sur les adventices présentes, sur surface perméable, sans toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée*).

### 3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (*ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable*).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.

Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.



## FICHE D'IDENTITÉ

### USAGES et DOSE HOMOLOGUÉE

Désherbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication : 15 L/ha  
 Désherbage Total des voies ferrées et sites industriels : 15 L/ha

A.M.M. N° 9800201

### COMPOSITION

MCPA : 54 g/L,  
 dichlorprop-P : 54 g/L,  
 glyphosate : 72 g/L (*sels d'amine*).

### FORMULATION

Concentré soluble (SL).

### CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 L.

### CLASSEMENT

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## PROFIL TECHNIQUE

### PERFORMANCE

#### Formulation équilibrée

**3 substances actives foliaires et systémiques complémentaires.**

#### Rapidité d'action

**Large spectre d'action sur graminées et dicotylédones.**

#### Faible apport de glyphosate



## > MODE D'ACTION

### EFFICACITÉ

PAVANETT® EV est un herbicide foliaire complet combinant l'action foliaire systémique de 3 substances actives complémentaires.

PAVANETT® EV agit rapidement sur les mauvaises herbes présentes lors du traitement.

Grâce à sa composition et son équilibre en substances actives, il assure le contrôle de nombreuses mauvaises herbes (*graminées, dicotylédones et la prêle*).

Le **glyphosate** : pénètre par contact les parties vertes des plantes. Systémique, il migre rapidement dans la plante vers les organes souterrains de réserve. Il agit en perturbant la synthèse d'acides aminés. Il est très actif sur les espèces graminées et efficace sur dicotylédones.

Le **dichlorprop-p** : pénètre principalement par les parties vertes. Systémique, il agit en perturbant la croissance. Il est essentiellement actif sur espèces dicotylédones.

Le **MCPA** : pénètre par les feuilles. Systémique, il se concentre dans les zones de méristèmes et bloque la croissance. Il agit sur les nouvelles levées pendant une durée d'1 mois environ. Il est actif sur dicotylédones et cypéracées.

ADVENTICES	DOSES	
	JEUNES	DEVELOPPES
Amarante, Carotte, Dactyle, Géranium h., Robert, Ray Grass, Séneçon	9 L/ha	15 L/ha
Avoine à chapelet, Chardons, Crépis, Érigéron, Fétuque, Géranium disséqué, Géranium mou, Houlique, Laiteron, Lotier, Matricaire, Mauve, Picris, Plantain, Prêles, Rumex, Vesce	12 L/ha	15 L/ha
Céraiste, Euphorbe, Gaudinia, Koelaria, Mouron, Pâturin, Porcelle, Trèfle, Véronique	9 L/ha	12 L/ha
Chicorée, Chiendent rampant, Épilobe, Genêt à balais, Luzerne lupuline, Ronce (automne)	15 L/ha	15 L/ha



## > RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Désherbage des voies ferrées : ne pas appliquer sur remblais de type craie pour une application en plein.
- Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
- Ne pas appliquer en situation de transfert direct vers les eaux de surface.
- Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, gazons, cultures, points d'eau, végétations spontanées que l'on désire conserver.
- En bordure de massifs de fleurs et pelouses, ménager une bande de sécurité non traitée de 20 cm.
- Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Éviter de traiter à proximité des points d'eau, mares et cours d'eau.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour le désherbage des allées de parcs et jardins et des trottoirs, voies ferrées et site industriels sur surfaces perméables.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où les risques de ruissellement sont importants lors du désherbage des allées de parcs, et jardins et des trottoirs
- Délai de rentrée : 6 heures.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau PhyAttitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

### STOCKAGE

Conservé hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

### EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.



### IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

## Nufarm S.A.S.

28, boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers - France  
Tel. 01 40 85 50 50 - Fax 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

Numéro d'agrément : IF00008 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)

VOTRE CONTACT



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**